

## **Langues régionales : revenons aux vraies questions !**

Il existe un nombre important de langues de France, en relation avec son histoire et ses territoires. Certaines sont directement menacées de disparition, d'autres, bien que vivaces, n'ont pas de reconnaissance en dehors de la sphère familiale. Dans les deux cas, l'école a un rôle majeur à jouer ; mais au-delà, se pose aussi la question de leur existence dans l'espace public - celui-ci ne devant cependant pas être confondu comme on le fait trop souvent avec la « sphère publique ». Cette reconnaissance aurait sans doute mérité mieux que la « *Charte européenne des langues régionales et minoritaires* » qui a rapidement cristallisé les oppositions dans la classe politique française. Dès avril 1992, une loi constitutionnelle modifiait l'article 2 de la Constitution afin de préciser que « *la langue de la République est le français* ». S'agissait-il, comme l'ont dit ses promoteurs, de protéger la langue française face à l'offensive de l'anglo-américain, ou plutôt de barrer ainsi la route à la reconnaissance juridique des autres langues de France ? On peut juger des intentions au vu des effets.

Convenons en tout cas que, pour être le texte fondamental de notre République, notre Constitution n'échappe ni aux coups de force ni aux manœuvres, ce que le récent débat autour de sa révision a amplement montré. Convenons surtout que le SNES n'a pas mis en œuvre le mandat d'étude décidé à Marseille sur l'impact de la Charte, les éléments « juridiques » avancés à son sujet relevant plutôt d'une *pétition de principe*. Mais peut-être le SNES n'a-t-il pas la capacité de mener à lui seul une telle étude ?

Nous qui agissons au quotidien avec les collègues de langues régionales, nous sommes convaincus que face aux tendances dissolvantes qui menacent notre République c'est justement une belle proposition à faire à notre jeunesse que de vivre et de penser *dans plus d'une langue* (Derrida). Quoi qu'il en soit, le SNES pourrait au moins organiser un travail sur l'ensemble des sujets et des problèmes, bien réels ceux-là, qui se posent au sujet des langues régionales : formation, concours, bivalence, mouvement, analyse du développement du bilingue, *etc.* Un séminaire national regroupant l'ensemble des responsables académiques et nationaux du SNES permettrait d'y voir plus clair, dans la situation comme dans nos mandats. Cela nous semble devenu une nécessité. Car si seuls quelques centaines de collègues sont directement concernés sur le terrain, les interrogations que les langues régionales soulèvent sont manifestement d'une portée beaucoup plus grande pour notre syndicat. En attendant, nous demandons que cette partie du Thème 3 soit retirée.

Jean-Marc Cléry (coordo FSU Bretagne, CALR de Bretagne)  
Yann-Pier Deredel, (commissaire paritaire S3 Rennes, CALR de Bretagne)  
Gwénaél Le Paih (secrétaire général S3 Rennes)